



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2009/41 – 3 novembre 2009



⇒ **Compte rendu du groupe de travail (GT) du 8 octobre 2009 relatif à l'évolution du processus de collecte des données du commerce extérieur (CISD).** page 1

RESUME : L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ **Suppression au 1^{er} semestre 2011 du CISD de Rouen et au second semestre du CISD de Lyon.**
- ⇒ **Le dispositif cible comptera fin 2011: 99 ETPT au lieu de 134 à l'heure actuelle (baisse de 26,12 %).**
- ⇒ **Maintien des CISD de Metz, de Lille et de Sarcelles en tant que centres polyvalents.**
- ⇒ **Pas d'engagement de la DG de reclasser les agents des CISD fermés dans la direction, même si elle fera « le maximum ».**
- ⇒ **Garantie de rémunération des personnels restructurés.**
- ⇒ **Plan de formation tant pour les agents des CISD fermés appelés à une mobilité géographique que pour les agents des trois autres centres appelés au sein du service à une mobilité fonctionnelle.**

* * *

Compte rendu

Le GT était présidé par Monsieur Francis BONNET, chef de service, avec la participation de Madame Mylène ORANGE LOUBOUTIN, chef de la sous-direction A, de Madame Claire LEFEBVRE, directrice de projet DSEE, et leurs collaborateurs.

Un représentant de CAP-GEMINI, cabinet ayant réalisé l'audit préalable, était également présent.

Jacques DEFFIEUX, Roger COURRIER et Dominique LECAT, représentaient le SNCD.

Ce groupe de travail, où seule la CFDT était absente, faisait suite à celui du 16 septembre dernier au cours duquel les organisations syndicales, hormis le SNCD, avaient quitté la séance.

Avant d'aborder la thématique, liée à la réorganisation des CISD, les organisations syndicales ont tenu à faire part de leur mécontentement quant à l'absence d'un véritable dialogue social entre l'administration et les OS.

Le SNCD a indiqué qu'il attendait que sur tous projets de réorganisation, il y ait une information en amont des OS et une négociation. L'information des OS et la négociation des modalités doivent en tout état de cause précéder toute communication directe des gestionnaires locaux de BOP à destination des agents potentiellement touchés par les restructurations, ceci afin d'éviter toute pression directe sans disposer de l'ensemble des aménagements éventuellement obtenus par les instances nationales des OS.

Le SNCD a de nouveau précisé que la tenue d'un GT implique la présence d'une marge de négociation. Dans le cas contraire, il ne s'agirait que d'information *a posteriori* indigne d'un dialogue social de qualité.

Ces remarques préliminaires faites, l'ordre du jour du groupe de travail est abordé.

M. BONNET indique que les cinq critères qui ont été définis de manière à structurer et évaluer les scénarios cibles sont les suivants :

- la faisabilité sociale ;
- la faisabilité de mise en œuvre ;
- la qualité de service aux entreprises ;
- la productivité ;
- la qualité des données.

Six scénarios ont alors été étudiés en prenant en compte la baisse de la charge de travail et le changement de nature de l'activité :

- **le scénario du « *statu quo* »** : maintien des cinq centres qui fonctionnent comme actuellement en prenant également en charge le traitement de la DES (Déclaration Européenne de Services) ;
- **le scénario de « 3 centres polyvalents »** : qui se répartissent la charge d'activité de manière équitable ;
- **le scénario de « 2 centres polyvalents » et « 1 centre DES »** ;
- **le scénario de « 2 centres polyvalents identiques »** en taille et en termes de charge d'activité ;
- **le scénario de « 2 centres spécialisés »** : l'un faisant fonction de « back office » en prenant en charge le traitement et la correction des déclarations, l'autre faisant office de « front office » en prenant en charge l'assistance technique.

L'administration a retenu le scénario de 3 centres polyvalents, en maintenant les centres de Metz, Lille et Sarcelles, et *de facto* en fermant les centres de Lyon et de Rouen.

M. BONNET indique que cette option a été retenue car elle présenterait le plus d'avantages en termes de faisabilité sociale et aussi afin d'assurer la pérennité des centres qui seront maintenus ayant ainsi la taille nécessaire à leur bon fonctionnement.

EN TERMES D'EFFECTIFS

Suppression de 35 ETPT soit un effectif ramené de 134 ETPT à 99 ETPT se répartissant comme suit :

CISD de Metz :

Management : 2,5 - Pôle traitement : 8 ETPT.

Pôle Assistance technique : 17 ETPT - Pôle correction : 12 ETPT.

CISD de Lille :

Management : 2,5 - Pôle traitement : 7 ETPT.

Pôle Assistance technique : 16 ETPT - Pôle correction : 12 ETPT.

CISD de Sarcelles :

Management : 2 - Pôle traitement: 4 ETPT.

Pôle Assistance technique: 8 ETPT - Pôle correction : 8 ETPT.

EN TERMES DE MISSIONS

Les trois centres qui demeurent seront polyvalents. Totalement indépendants, ils se répartiront la charge d'activité de manière équitable selon une cartographie qui sera déterminée ultérieurement.

Ils se verront confier, dès le 1^{er} janvier 2010, la gestion de la collecte de la Déclaration Européenne de Services.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exhaustivité de la collecte, il leur appartiendra de contrôler les 22 000 entreprises identifiées par la DGFIP comme présentes dans le fichier CA3 mais absentes du fichier DEB.

EN TERMES DE CALENDRIER

- Fermeture du CISD de Rouen au 1^{er} semestre 2011.
- Fermeture du CISD de Lyon au second semestre 2011.
- Le transfert de charge d'activité vers les trois autres centres se fera progressivement.

LES MESURES SOCIALES

A - Les agents des centres de Lyon et de Rouen

Malgré les demandes fortes des OS, absence d'engagement de l'administration de reclasser les agents des CISD fermés dans la direction même si « *tout sera fait pour minimiser l'impact sur les agents concernés* ».

En termes de rémunération :

Le principe est celui de la garantie de rémunération (en effet, certains agents des CISD perçoivent une prime TAI [traitement automatisé de l'information]).

A la demande des OS et notamment du SNCD, les termes du protocole de garantie de maintien de rémunération, signé lors de la fermeture du CSD de Toulouse, seront appliqués aux agents des CISD. Ce protocole précise notamment que dans le cadre de la garantie de rémunération, l'indemnité différentielle est appelée à être réduite au fur et à mesure des gains indiciaires résultant d'un changement de corps, de grade, de fonction ou d'avancement d'échelon. **Toutefois il n'y a pas de réduction de l'indemnité différentielle lors des événements suivants :**

- premier avancement d'échelon au sein du même grade, à compter du changement de poste ;
- revalorisations du point de la fonction publique (traitement indiciaire, IFTS, IAT, prime de rendement) et du point ACF ;

(A noter que les termes de ce protocole ont été repris ultérieurement dans le cadre d'autres fermetures de services hors informatique).

En termes de formation :

D'ici la fermeture, les agents seront préparés en amont par des formations généralistes (missions et organisation de la DGDDI).

Pour ce qui a trait aux nouveaux métiers qu'ils devront exercer, il faudra attendre les CAP mutations afin de cibler au mieux la formation individuelle à mettre en oeuvre.

Par ailleurs concernant les contraintes de bon fonctionnement des deux CISD devant être fermés, CISD de Rouen et CISD de Lyon, la disposition suivante est adoptée jusqu'à leur fermeture :

le chef de centre et le programmeur seront maintenus à leur poste avant d'être réaffectés. En conséquence leur situation administrative, par souci d'égalité, sera traitée par anticipation selon des modalités qui seront définies ultérieurement.

Cette mesure positive rejoint la préoccupation du SNCD de traiter par anticipation le cas de tout chef de service d'une structure douanière dont la fermeture est programmée. Il s'agit bien de sauvegarder les intérêts de tout « capitaine de navire en difficulté ».

B – Les agents des centres de Metz, de Lille et de Sarcelles

En termes de régime de travail :

Les agents du pôle traitement (monitrices et opératrices de saisie) appelés à exercer au sein de leur centre une mobilité fonctionnelle devront adopter le régime de travail du pôle d'accueil.

En termes de rémunérations :

Le même principe que celui cité précédemment pour les centres de Lyon et de Rouen est adopté.

En termes de formation :

L'administration a engagé une réflexion avec les chefs de centre afin de dresser un cahier des charges des actions à mettre en oeuvre afin que les agents puissent bénéficier de formations adaptées.

Ce cahier des charges, qui listera les thèmes de formation, le contenu, la durée et la localisation, sera communiqué pour la fin 2009.

COTISATIONS 2009

Fonctionnement du SNCD

Afin de contribuer au bon fonctionnement du SNCD, je remercie l'ensemble de nos adhérents de bien vouloir veiller au versement de leur cotisation 2009, dans les meilleurs délais possibles, et je rappelle que la cotisation permet à chaque adhérent de bénéficier d'une réduction d'impôt égale aux 2/3 de la cotisation versée.

Je vous remercie d'avance pour votre contribution au fonctionnement de notre organisation, seule à défendre les intérêts des agents de la catégorie A.

Jacques DEFFIEUX, président du SNCD

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	Gratuit	- IR2 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	189 €
- Inspecteurs 1 ^{er} au 3 ^e échelon	100 €	- IP2 du 5 ^e au 7 ^e échelon	189 €
- Ingénieurs 1 ^{er} échelon	100 €	- DSD 2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	189 €
- Inspecteurs 4 ^e et 5 ^e échelons	114 €	- Directeurs des labos cl. normale des 6 ^e et 7 ^e éch.	189 €
- Ingénieurs 2 ^e et 3 ^e échelons	114 €	- IR1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	196 €
- Inspecteurs 6 ^e et 7 ^e échelons	129 €	- IP1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	196 €
- Ingénieurs 4 ^e et 5 ^e échelons	129 €	- DSD 2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	196 €
- Inspecteurs 8 ^e et 9 ^e échelons	147 €	- DSD 2 des 5 ^e et 6 ^e échelons	204 €
- Ingénieurs 6 ^e échelon	147 €	- CSC 3	204 €
- Inspecteurs 10 ^e et 12 ^e échelons	165 €	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	204 €
- IP2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	165 €	- DSD 1 tous échelons	214 €
- Ingénieurs 7 ^e et 8 ^e échelons	165 €	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	214 €
- Directeurs labos cl. normale 1 ^{er} et 2 ^e éch.	165 €	- CSC 2	224 €
- IR3 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	180 €	- CSC 1	224 €
- IP2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	180 €	- Administrateur civil	224 €
- Directeurs labos cl. normale 3 ^e au 5 ^e éch.	180 €	- Retraité	64 €

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion* ou de *changement de situation administrative ou familiale

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

.....

Téléphone

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif)



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mèl : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Président : Jacques DEFFIEUX - Directeur de Publication : Emmanuel FOURNIGAULT.

Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.